

des premières étapes du débat, on n'aurait probablement pas été obligé de présenter la motion actuellement à l'étude. Je me réjouis, néanmoins, de voir que le gouvernement n'a pas agi en vertu de l'article 33 du Règlement, qui prévoit la clôture et auquel on a eu recours en 1956, au cours du débat sur le pipeline. En agissant aux termes de l'article provisoire 15A du Règlement, préavis ayant été donné il y a une semaine aujourd'hui, le gouvernement a du moins prévu la possibilité de consultations et nous a avertis assez à l'avance. Si la motion est adoptée ce soir, ceux qui désirent débattre le bill plus à fond pourront encore le faire pendant trois jours.

Dans le cas de toute mesure législative, il arrive un moment où une décision s'impose, quelle que soit l'importance de la question. J'en suis convaincu, monsieur l'Orateur. L'unification des forces armées, qui revêt une importance capitale, a fait l'objet d'une assez longue étude lors du débat sur les crédits provisoires, pendant quatre ou cinq jours à l'étape de la deuxième lecture, au cours de 55 séances du comité de la défense et, maintenant, pendant 13 jours sur l'article 2 au comité plénier.

Il y a du bon à ce que le débat se prolonge raisonnablement sur une question controversée car cela donne au public l'occasion de se renseigner sur les questions en litige. Cela donne aussi au Parlement l'occasion de connaître la réaction du public, surtout des secteurs qu'intéressent les principes de la mesure. Toutefois, la Chambre s'est penchée sur cette question à diverses étapes, depuis octobre dernier, et sur l'intégration et le Livre blanc, depuis 1964. Il me semble que maintenant le public est parfaitement au courant de toutes les ramifications de la mesure. Il est certain que le Parlement a eu l'occasion, au cours des séances du comité de la défense, d'entendre l'avis des experts. Tous les partis des deux côtés de la Chambre ont dit ce qu'ils pensaient du projet de loi. Comme tous les points de vue ont été exprimés, il me semble que le Parlement a maintenant la responsabilité et le devoir de prendre une décision.

Qu'un député approuve ou non le projet de loi relatif à l'unification, le temps est sûrement venu, dans une assemblée démocratique, de permettre à la majorité de se prononcer pour ou contre. Non seulement est-ce notre responsabilité de le faire, mais nous devrions considérer le fait qu'un débat inutilement prolongé sur une mesure empêche inévitablement la discussion d'autres mesures aussi importantes.

L'hon. M. Churchill: Puis-je poser une question?

[M. Douglas.]

M. Douglas: Je préférerais que le député de Winnipeg-Sud-Centre attende la fin de mon exposé afin que je puisse suivre logiquement ma pensée.

M. Alkenbrack: Cela est assez difficile.

M. Douglas: Oui, surtout quand j'entends des observations stupides de députés qui ne se lèvent même pas pour soulever une objection. J'essaie de parler d'une manière cohérente; je suis sûr qu'il aurait été étrange, ces treize derniers jours, de trouver en cette Chambre une suite logique de pensées.

Non seulement je tiens à ce que nous venions à une décision quant au débat actuel sur l'unification des forces armées, mais je m'inquiète du fait que la présente impasse où se trouve le Parlement met en relief les déficiences graves de notre procédure parlementaire. Il serait maintenant peu utile d'essayer de déterminer, afin de les blâmer, qui sont responsables du fait que nous devons présentement adopter la méthode extraordinaire prévue à l'article 15A du Règlement provisoire pour mettre fin au débat. A quoi servirait de dire que le ministre de la Défense nationale est arrogant, que le gouvernement est entêté ou que l'opposition officielle fait de l'obstruction et des répétitions? Nous devons admettre sérieusement que tous les membres de cette Chambre sont en partie responsables quant à la manière dont nous avons disposé des affaires du Parlement. Nous devons reconnaître que les travaux parlementaires sont devenus un emploi à plein temps, que les affaires parlementaires sont beaucoup plus complexes et que leur portée est beaucoup plus vaste que dans le passé. Ce que nous discutons ici reflète presque tout ce qui a trait à la vie quotidienne des hommes et des femmes.

Au Canada, comme dans presque tous les pays démocratiques, le Parlement s'est penché sur certains aspects de l'activité humaine qui ne préoccupaient pas le gouvernement il y a 25 ou 30 ans. Conséquemment, l'ancienne méthode de diriger les travaux du Parlement ne répond plus aux exigences de la situation actuelle. A ce propos, nous n'avons qu'à revoir les événements de la présente session qui, nous l'espérons, tire maintenant à sa fin. La session de 1966-1967 sera la plus longue de notre histoire. Le record antérieur a été établi à la session de 1964-65 lors du célèbre débat sur le drapeau. Cette session avait duré 248 jours. Mardi prochain, 25 avril, nous aurons atteint ce record de jours de séance, mais